

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et es arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera considéré continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
 Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désireront s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
 ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. **ABONNEMENT :**
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Nouvelles de Rome.—Installation des membres du nouveau chapitre de la cathédrale de St. Germain de Rimonski.—Funérailles de Messire Félix Buteau, vicaire-supérieur au Collège Ste. Anne ; nécrologie sur ce vénérable prêtre.
Causerie Agricole : Instruments d'agriculture (Suite) : des charnières ; définition d'un bon labour ; temps nécessaire pour effectuer le labour ; conditions d'une bonne charrue ; son efficacité.
Sujets divers : Rapport de MM. les directeurs de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata : noms des officiers et directeurs de cette société, pour l'année 1878.—Fabrication du sucre de betteraves dans la Province de Québec.—Vaches qui retiennent leur lait.—L'eau de rivière donné au cheval.
Correspondances : Utilité des annonces dans les journaux d'agriculture.—Les fils de nos cultivateurs.—Apiculture.
Choses et autres : Spéculation sur la vente du foin à Montréal.—Projet d'association, par M. P. B. Benoit, membre du Conseil d'agriculture, pour la vente des fourrages.
Recettes : Guérison de la "pépie" chez la volaille.—Ciment pour coller la vaisselle.

REVUE DE LA SEMAINE

Les dernières nouvelles reçues par le télégraphe, nous apprennent que Sa Sainteté le Pape Pio IX a une éruption au visage qui l'empêche de manger depuis douze heures (?).—Nouvelle invention des sectaires. Tout en lançant cette nouvelle, on a le soin de dire que les journaux catholiques, publiés à Rome contredisent cette nouvelle.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Trois-Rivières*, sur les nouvelles de Rome, en date du 22 décembre :

"Le Pape va de mieux en mieux. S'il garde le lit, c'est pour éviter le retour des douleurs rhumatismales. Il a bonne appétit, il travaille, il reçoit les cardinaux, les évêques, les secrétaires des congrégations ; ses forces se sont relevées, et, de l'a-

ven même des ennemis, il n'y a jamais eu ni péril ni gravité dans l'état de Sa Sainteté.

"D'où vient cependant qu'ils font des calculs sur le futur conclave ? Ces calculs visent à la finesse, ils ne sont qu'imbeciles ; et l'Esprit de Dieu les déjouera parce qu'il a, lui aussi, ses calculs, dont l'avenir seul peut être admirer la grandeur.

"Pour le moment, les maîtres de Rome auraient nommé secrètement un commissaire royal, lequel, à la mort du Pape, se présenterait au Vatican sous le prétexte d'apposer des scellés et de garantir les propriétés du Pontife défunt et aussi les propriétés nationales, c'est-à-dire les galeries, les musées, les trésors artistiques, etc. Le palais apostolique ne serait plus ce lieu que la loi des garanties a appelé *immune*. Cependant le commissaire de Victor-Emmanuel (je dis de Victor-Emmanuel en supposant qu'il soit encore roi ou vivant à l'époque de la vacance du siège pontifical) se trouverait en face du camorlingue, de la sainte Eglise, qui est l'Emme-Pecci : grand, figure, grand caractère. Qu'arriverait-il ? Probablement le cardinal camorlingue ferait former les postes ; et le gouvernement italien n'aurait pas la ressource des fausses clés qui lui ont ouvert le palais des conclaves au Quirinal. Il faudrait abattre la porte, elle est de bronze. La papauté a prévu les violences de ce genre. Pour elle la lutte est l'état normal.

Les journaux officieux ne cessent de répéter que l'élection du futur Pape est absolument indifférente à l'Italie. Cette insistance est un fort mauvais signe. Ils ajoutent que le conclave jouira d'une liberté absolue, que cette liberté sera garantie par le gouvernement, que des corps de troupe garderont les abords du Vatican et l'entoureront de façon à empêcher toute surprise : autre mauvais signe. A entendre les initiés, les cardinaux seraient plutôt gardés à vue et recevraient tout bas l'ordre d'élire un Italien.

Cependant, nous ne sommes pas au temps où les Etats catholiques pouvaient compter sur certains membres du sacré collège et fomenter des intrigues dans un conclave. Ces temps sont passés, et les princes de l'Eglise procéderont à l'élection avec une union de cœur parfaite et avec une intelligence complète de la situation de l'Eglise. On parle fréquemment du droit de vote. Ce droit n'a pas jamais existé, *pro bono pacis* ; le

Revue Mr F Rouleau
 Pointe-Clair

Saint-Siège a toléré une certaine ingérence des trois cours catholiques d'Europe : France, Espagne, Autriche. Des cardinaux appartenant à ces nations ont pu former l'exclusivo chacun sur un seul membre du conclave. Aujourd'hui cette tolérance ne saurait être admise, parce qu'il n'y a plus de cours catholiques. Si les rois des anciens Etats catholiques sont encore libres de suivre de leur particulier le culte de leurs aïeux, il leur est interdit d'avoir une religion officielle. Ils sont censés ne croire à rien.

Au demeurant, je n'efflore ce sujet que *adémolemento*. Grâce à Dieu, le conclave est loin. Le pressentiment populaire, est que le Pape régnant verra le triomphe. Or, avant le triomphe, il nous faudra traverser une crise ou plutôt des crises.

Les Italiens, à l'avis des Prussiens acclament M. Waddington et comptent sur lui pour le conclave. Eh ! où sera ce M. Waddington ? Qui parlera de lui ? Qui se souviendra de lui ?

La création des deux cardinaux, Mgrs. Maretti et Pellegrini, et la préconisation de plusieurs archevêques et évêques est toujours fixée au 28. Si le Pape ne peut se lever ce jour-là, les actes s'accompliront dans sa chambre ; la congrégation du cérémonial a tout disposé pour cette éventualité, très-fréquente d'ailleurs dans l'histoire des Pontifes.

Le Pape a fait don d'une mitre précieuse et d'une crosse magnifique, enrichies de diamants et de pierreries à Mgr. Moretti : ces objets d'art, vrais chefs-d'œuvre, avaient été offerts à Sa Sainteté par un gentilhomme espagnol.

Le Pape a donné aussi une mitre de grand prix à Mgr. Ruffo Scilla qui sera préconisé évêque de Chieti, pour être plus tard transféré à Naples.

Au moment de fermer ma lettre j'ai des nouvelles du Pape par un prêtre oriental qui a été reçu aujourd'hui. Sa Sainteté se porte à merveille et a fait don à ce prêtre d'une médaille d'or.

Mardi, le 15 janvier, a eu lieu à la cathédrale de St. Germain de Rimouski l'installation des membres du nouveau chapitre pour le diocèse de Rimouski, ce jour-là étant le 11e anniversaire de l'érection de ce diocèse.

Outre les chanoines titulaires, dont nous avons déjà donné les noms dans la *Gazette des Campagnes*, trois chanoines honoraires ont aussi reçu les insignes de leur dignité, ce sont : Révd. M. Jean Cléophas Cloutier, archiprêtre et curé de Cacouna ; Révd. M. François Anselme Blouin, archiprêtre et curé de St. Joseph de Carleton ; Révd. M. Pierre Saucier, vicaire-forain et curé de Notre-Dame de la Grande-Rivière.

Le chapitre de la cathédrale de Montréal était représenté à la cérémonie par le Révd. M. Edouard Moreau, chanoine ; et le chapitre de la cathédrale de St. Hyacinthe, par le Révd. M. Maximé Decelles, chanoine pénitencier et curé de la cathédrale de St. Hyacinthe.

Outre vingt-deux prêtres appartenant au diocèse de Rimouski présents à cette cérémonie, on y remarquait le Révd. M. David Martineau curé de St. Charles, et le Révd. M. Napoléon Laliberté, aumônier de l'archevêché et représentant de Mgr. l'Archevêque de Québec.

M. le Chanoine Edmond Langevin était assisté dans la célébration de la messe par les deux plus jeunes chanoines, MM. Simonneau et Carboneau. C'est M. le chanoine Moreau qui a fait le sermon de circonstance.

Après la messe, M. Gauvreau, maire de Rimouski, et notaire de l'évêché, a fait dans le salon de l'évêché l'acte de prise de possession du chapitre. Plusieurs des citoyens avec le clergé,

l'ont signé, ainsi que l'acte d'installation dressé sur les registres de l'évêché.

Le soir il y a eu au séminaire une séance académique.

MESSIRE FELIX BUTEAU.

Les obsèques du regretté M. F. Buteau ont eu lieu à l'église paroissiale de Ste. Anne de la Pocatière mardi, le 22 janvier.

Depuis le moment de sa mort qui eut lieu le 16 janvier au soir, son corps revêtu des habits sacerdotaux, a pu être exposé au Collège de Ste. Anne, dans la salle des étrangers, et jusqu'au moment de sa sépulture les écoliers à tour de rôle pendant la journée, et tous ensemble le soir n'ont cessé d'offrir le tribut de leur prière pour le repos de l'âme de celui qui leur était si dévoué ; grand nombre de paroissiens de Ste. Anne se sont fait un devoir d'aller prier près du corps inanimé de ce bon pasteur, et chacun recueilli à genoux, adressait pour lui au ciel de ferventes prières.

Lundi matin, à huit heures, le corps de Messire Buteau fut porté à la chapelle du collège où eut lieu un service funèbre. A cinq heures de l'après-midi, aussitôt après l'arrivée de Sa Grandeur Mgr. Taschereau, et d'un nombreux clergé, eut lieu à la Chapelle la récitation de l'office des morts.

Le service funèbre fut chanté le lendemain, à l'église paroissiale. Une foule immense avait envahi les abords du Collège à l'église, au moment où le clergé se rendait à l'église avec le corps de ce pieux prêtre. Ce fut M. le Grand-vicaire Hamel qui fit la levée du corps. Les porteurs des coins du drap mortuaire étaient les RR. MM. J. Auclair, F. X. Delage, N. T. Hébert, J. C. Cloutier, D. Martineau et Ed. Dufour.

Le service funèbre fut chanté par Mgr. l'Archevêque Taschereau, ayant pour prêtre assistant M. le Prévôt et Grand-Vicaire Edmond Langevin ; M. Nérée Gingras diacre, et M. D. Lévesque sous-diacre.

L'Eglise était comble, comme aux jours de grande fête ; chaque famille semblait y être représentée. Les marchands de Ste. Anne avaient mis à la disposition des MM. du Collège tout ce qu'il était possible pour l'ornementation funéraire de l'Eglise qui était imposante et lugubre en même temps.

Parmi les membres du clergé, on remarquait : M. le Grand Vicaire Langevin, représentant Mgr. Langevin ; M. le Grand-Vicaire Thomas Hamel, représentant l'Université-Laval ; M. D. Lavéque, représentant le Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal ; M. O. Normandin, vice-supérieur du séminaire de Rimouski, représentant cette institution ; M. Achille Vallée, représentant le collège de Lévis ; M. P. Lagacé, représentant l'école Normale Laval. On y remarquait en outre :

MM. J. Auclair, curé de Québec ; F. X. Delage curé de l'Islet ; N. T. Hébert, curé de Kamouraska ; J. C. Cloutier, curé de Cacouna ; Isidore Doucet, ancien curé ; D. Martineau, curé de St. Charles ; Chs. Trudel, curé de St. Michel ; Ed. Dufour, curé de St. Roch des Aulnaies ; Louis Desjardins, curé du Bic ; P. Audot, curé de St. Fabien ; P. Patry, curé de St. Paschal ; F. Caron, ancien curé ; N. Gingras, curé de St. Gervais ; J. Lagneux, curé de St. Jean Port-Joli ; Géo. Potvin, curé de St. Aubert ; F. X. Bégin, curé de St. Pacôme ; Narcisse Beaubien, curé de St. Pierre ; F. P. Bégin, curé de St. Etienne ; P. C. A. Winter, curé de l'Isle-Verte ; E. P. Dion, curé de la Rivière-Ornelle ; L. Blais, curé de la Rivière-du-Loup ; L. B. Hallée, curé de St. André ; Fréd. Oliva, curé de St. François ; H. Gagnon, curé de Ste. Catherine ; Ed. Demers, curé de Mont-Carmel ; Magloire Fournier, curé de St. Arsène ; B. Beruier, curé

de St. George; Jos. Dumas, curé de St. Eloi; Geo. Beaulieu, curé de Ste. Louise; Luc Gagné, curé d'Armagh; J. Girard, curé de St. Lambert; J. A. Pelletier, curé de St. Onésime; Théophile Montminy, curé de St. Antonin;

MM. Raymond Casgrain, Rivière Ouelle; C. Marois, secrétaire de l'Archidiocèse de Québec; J. E. Marcou et Placide Roy, séminaire de Québec; P. Pineau, procureur au séminaire de Rimouski; A. Côté, séminaire de Rimouski; E. E. Hudou, vicaire à St. Roch de Québec; Ls. Sansfaçon, vicaire à l'Islet; E. Laliberté, vicaire à Montnaguy; G. Cloutier, eccl.

Révd. M. Poiré, supérieur du Collège Ste. Anne; E. Frenette, directeur; Jos. Desjardins, Procureur; Ed. Leclerc, directeur des ecclésiastiques; Chs. Richard, préfet des études; MM. H. Dubé, N. Proulx, L. Z. Caron, J. Lizotte et J. B. Gosselin.

Les élèves du Collège de Ste. Anne, sous la direction du Révd. J. B. Gosselin et de M. Emilo Dionne, ecclésiastique, avaient organisé deux chœurs pour le chant. Rien n'était plus beau ni plus imposant que ce chant alternatif; ces voix mâles et vigoureuses, auxquelles la nature de la cérémonie ajoutait encore ce cachet de grandeur et de piété qu'on ne retrouve que dans l'église catholique, pénétraient même jusqu'au cœur.

Avant l'absoute sa Grandeur fit l'éloge de ce saint prêtre qui laisse un vide bien senti dans les rangs du clergé canadien, un deuil profond et douloureux pour le Collège de Ste. Anne.

Après l'absoute, les restes mortels de M. Buteau furent descendus dans un caveau voisin de celui du non moins regretté M. le Grand-Vicaire Gauvreau.

La mort de ce vénérable prêtre, amenée sans doute par les fatigues accablantes qu'il s'imposait, ne nous autorise-t-elle pas à dire comme le *Bon Pasteur*, il a donné sa vie pour ses brebis.

Regrettons-le vivement ce digne prêtre, ce bon pasteur, ce père de la jeunesse, qui a tant aimé ceux qui étaient confiés à ses soins vigilants, et pour lesquels, comme il le disait lui-même, il ne cessait de prier. A notre tour, ne nous bornons pas à de stériles regrets. Prions pour le repos de son âme. Vous, jeunes élèves du Collège de Ste. Anne, qui avez puisé si souvent à la source des bons conseils et des précieux encouragements sortis de la bouche de ce prêtre qui ne vivait que pour vous, priez, oui priez pour le repos de son âme, faites des communions fréquentes à son intention, afin que si elle est encore retenue par la justice de Dieu dans la prison du Purgatoire, à cause de vous peut-être, elle puisse sortir au plus tôt, et aller jouir de la vue de son Bien-Aimé.

Voici une nécrologie sur ce vénérable prêtre, que nous empruntons à l'*Abeille* publiée au Séminaire de Québec :

"Cum omni humilitate et mansuetudine." Eph. IV, 2.

"Monsieur l'abbé F. Buteau, dont le collège de Ste. Anne déplore en ce moment la perte, avait consacré plus de vingt années de sa vie à l'œuvre du Séminaire de Québec, où il a rendu de grands services et laissé d'excellents souvenirs. Doué d'aptitudes diverses et remarquables, il remplit, à la satisfaction de tous, plusieurs des charges les plus importantes de la maison, entre autres, celle de directeur du Petit Séminaire. Aussi l'*Abeille*, à qui d'ailleurs il témoignait toujours beaucoup d'intérêt, croit-elle de son devoir de lui consacrer un respectueux et reconnaissant hommage.

"Félix Buteau naquit à Saint-Gervais, comté de Bellechasse, le 18 janvier 1818. Ses père et mère, Siour Jacques Buteau, et Dame Marie Fortier, appartenaient à des familles anciennes dans le pays. A l'âge de dix-sept ans, il entra au Séminaire de Québec, en 1835, dans la classe de septième, il y eut pour premier maître le vénérable M. Baillargé, dont il était le 320^{me} élève. Grâce à une forte instruction élémentaire et à son assiduité au travail, il parcourut rapidement le cours ordinaire des classes; en 1839 40, il faisait sa Rhétorique, sous la direction de M. J. Tardif, alors prêtre auxiliaire du Séminaire, et mort depuis curé de Saint-Pierre, Ile d'Orléans.

"D'un esprit pénétrant et d'un jugement sûr, se livrant à l'étude avec beaucoup d'ardeur et de constance, le jeune Buteau remporta des succès remarquables dans toutes ses classes, mais surtout dans celle de philosophie, où il eut pour professeurs Mgr. J. Langevin, et MM. J. Demers et L. J. Casault.

"A la suite de son cours classique, en 1842, il entra au Grand-Séminaire, en même temps que M. E. Moore, décédé quelques années avant lui, curé de Saint-Frédéric, et M. E. Langevin V. G. et Prévôt du Chapitre de la cathédrale de Rimouski. Parmi les autres élèves qui terminèrent leurs cours avec lui et qui lui survivent, on peut encore citer l'honorable Juge M. A. Plimondon et M. le docteur Wells.

"Comme écolier et comme séminariste, sa conduite peut être appréciée en deux mots: il suffit de dire qu'il fut toujours le modèle de ses confrères. Il en était ainsi l'ami. Tous le chérissaient pour sa modestie, son égalité d'humeur, sa gaieté, sa complaisance; et tous l'estimaient profondément pour sa piété, sa charité, sa discrétion et sa franchise.

"Ordonné prêtre le 10 août 1845, M. Buteau fut heureux de se consacrer à l'œuvre du Séminaire, dans cette maison où il avait déjà goûté la tranquillité et les plaisirs de l'étude. On lui confia d'abord la direction d'une classe, et il continua de se distinguer par ses qualités aimables et solides de l'esprit et du cœur, qu'on avait déjà appréciées en lui.

"Mais bientôt la faiblesse de sa santé lui inspira des craintes sérieuses pour son avenir. Alors, sans rompre avec le Séminaire, il voulut essayer si, en menant quelque temps à la campagne une vie plus active, il ne pourrait pas rétablir ses forces et améliorer sa santé.

"Voilà pourquoi, en 1848, avec la permission de Mgr. l'Archevêque, il alla travailler, au saint ministère, pendant une année, auprès de M. J. B. Gagnon, alors curé de Chicoutimi, et mort depuis aux Trois-Pistoles. Il revint ensuite au Séminaire; il fut agrégé, en 1850, et admis comme directeur en 1855.

"La règle du Séminaire pose en principe que, en général, il est avantageux que les prêtres de la maison en occupent successivement les diverses charges. Ce vœu de la règle, M. Buteau le remplit presque à la lettre, car il passa par tous les emplois, à l'exception de la charge du supérieur. Nommé directeur du Petit-Séminaire en 1852, il fut transféré en 1855 au Pensionnat de l'Université. Plus tard, en 1859 il fut élu procureur; Enfin en 1862, il fut appelé à la direction du Grand-Séminaire. Dans toutes ses fonctions importantes, si diverses par leur objet, il sut toujours se concilier l'estime et l'amitié de ses élèves, de ses collaborateurs dans la direction de l'enseignement, aussi bien que des autres directeurs. Il dirigeait les enfants et les jeunes gens confiés à ses soins, surtout par sa bonté, sa patience et ses conseils paternels; et, si parfois quelques-uns abusaient de sa douceur, presque tous se laissaient gagner au bien, et plusieurs que n'aurait pu contenir le sentiment du devoir, se soumettaient aux exigences de la règle pour ne pas faire de peine à leur bon directeur.

"En 1866, M. Buteau, se décida, pour des raisons urgentes de famille, à quitter le Séminaire, et il fut nommé par Mgr. l'Archevêque curé de la paroisse de Sainte-Clair, dans le comté de Dorchester. Il se livra dans ce nouveau poste à tout son zèle pour le salut des âmes qui lui étaient confiées; et, aussi, c'est avec beaucoup de regret qu'en 1870 ses paroissiens le virent s'éloigner d'eux pour aller présider au Collège de Sainte-Anne.

dont il venait d'être nommé Supérieur.

On sait dans quelles difficultés financières se trouvait alors cet établissement. S'il a réussi à sortir de ces embarras, cela est dû, sans doute, à la générosité du clergé de l'archidiocèse, au zèle des directeurs de la maison, et aux soins du vénérable M. Poire, curé de Ste. Anne et Supérieur actuel du collège; mais c'est encore grâce à la surveillance aussi sage qu'attentive de M. Buteau, d'abord comme Supérieur et, depuis 1875, comme assistant-supérieur.

En entrant dans cette maison, il s'était consacré à l'œuvre avec un entier dévouement, et une ardeur toute juvénile. Aussi s'imposait-il les plus rudes travaux, unissant quelquefois dans un continuel labeur la direction des élèves et des maîtres, les fonctions de professeur et la surveillance de la procure. C'est encore à lui que s'adressaient la plupart des écoliers et des séminaristes pour la direction de leur conscience; c'est auprès de lui qu'ils venaient chercher des conseils et des encouragements.

Dans les impénétrables desseins de sa providence, Dieu a voulu l'enlever à ce Collège de Ste. Anne, qui, à raison même des travaux qu'il lui avait cotés, et du bien qu'il lui avait fait, lui était devenu encore plus cher. Ses confrères et ses élèves se soumettront à ce décret, et ils trouveront dans son souvenir et dans les beaux exemples qu'il leur a laissés, des consolations à leur douleur.

Quoique sa santé fut toujours faible et chancelante, M. Buteau avait pu jusqu'au commencement de la présente année scolaire, grâce à son énergie, tenir ferme sous le poids de toutes ses occupations. Mais depuis quelque temps, il sentait ses forces diminuer, et il ne se faisait pas d'illusion sur l'avenir. Il avu la mort s'approcher et le saisir comme sa proie, avec la sérénité du juste, avec la tranquillité du travailleur, qui a la conscience d'avoir bien accompli sa tâche. Sa confiance en Dieu l'a soutenu au milieu de très-cruelles souffrances. Vers les derniers temps, on lui annonça que l'on faisait une neuvaine pour obtenir sa guérison; il fit alors cette réponse, qui marquait tout à la fois la fermeté de son espérance et son attachement au collège: "Laissons tout à la volonté de Dieu. J'ai confiance dans sa miséricorde; j'espère qu'il m'admettra auprès de lui, et, là-haut, je prierai tant pour vous que je serai plus utile à la maison, que si je demeurais encore ici-bas."

Il s'est éteint paisiblement, mercredi soir, 16 du courant, en pleine jouissance de toutes ses facultés, répondant aux dernières prières de la sainte Eglise, entouré de ses confrères du collège et de plusieurs de ses anciens amis, accourus pour recueillir ses derniers soupirs.

CAUSERIE AGRICOLE

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE (Suite).

Des charrues.—La meilleure charrue est évidemment celle qui fera le meilleur labour au meilleur marché. Toutefois il faut reconnaître que la bonté du labour dépend en grande partie du laboureur.

Voici comment M. de Gasparin définit un bon labour: "Un bon labour suppose que la terre a été soulevée en prismes plus ou moins larges, mais qui ont subi plus d'un quart de conversion, de manière que la surface supérieure soit totalement cachée, et que les herbes qui la recouvraient cessent de paraître, ainsi que l'engrais qui l'on aurait répandu sur le sol; de manière aussi que les tranchées aient subi un mouvement de torsion qui diminue l'attraction des molécules entre elles; qu'elles s'appuient

les uns sur les autres, tout en laissant un vide au-dessous de leur point de jonction, de sorte que l'air puisse pénétrer dans le labour; que chaque sillon reste bien net après le passage de la charrue, et ne soit pas encombré par la terre qui aurait surmonté le versoir; que dans sa marche la charrue ne s'engorge pas de terre, d'herbages qui retarderaient le mouvement, en obligeant le laboureur de s'arrêter pour la dégorgier; enfin que celui-ci ne s'il pas obligé de faire des efforts trop constants ou trop fréquents pour maintenir la charrue en équilibre et dans une voie. Toutes les infirmités à ces règles seraient comme des défauts qui, à égalité de tirage, ou pour des tirages peu différents, donneraient l'avantage à l'instrument qui ne les présenterait pas."

Le prix de revient d'un labour se compose du temps employé pour les chevaux et les hommes, de l'usure et de l'entretien de la charrue.

Le temps nécessaire pour effectuer le labour d'une surface donnée dépend:

1o De la nature, de l'état et de la position de la terre; elle peut être forte ou légère, pierreuse ou de même nature que la pierre, sèche ou humide, sale ou propre, en plaine ou en côteau, etc.;

2o De la grandeur ou la forme des pièces à labourer; car plus les pièces sont petites ou irrégulières, plus il y a des pertes de temps;

3o De l'espèce ou de la profondeur des labours à faire; retourner un chaume, rompre une prairie, faire un labour profond, un demi-labour, un labour en travers, un labour de défoncement, enterrer le fumier, etc.

Il est facile de comprendre que ces différentes natures de travaux, qui sont parfois exécutés dans des conditions très-différentes, exigent des charrues spéciales, et que la charrue qui servira aux labours profonds ne peut être employée avantageusement pour les *terrotages*, de même, qu'une excellente charrue pour les terres tenaces et collantes ne sera qu'un médiocre instrument pour les terres sèches.

Chacun de ces cas particuliers exige donc des instruments différemment établis. D'après M. J. Granvoinet, dans son *Traité sur la mécanique agricole*, on doit apprécier une charrue au point de vue de l'efficacité, de la solidité, de la durée et de son entretien:

"Efficacité, c'est à dire sous le rapport de la forme et de la combinaison des pièces travaillantes: coutre, soc et versoir; des pièces dirigeantes: sep, régulateur, marcherons; ce jugement aura pour but de décider de la bonté du travail effectué, de la facilité de conduite et du bon règlement de la charrue, de la moindre fatigue des animaux de trait; il permettra de décider si le travail de la charrue est bon, et s'il peut être fait rapidement (premier élément du prix de revient du labour).

2o *Solidité, durée, entretien*, d'où résulte le bas prix absolu ou relatif de la charrue; ce jugement portera sur l'exécution au point de vue de la forme des différentes pièces; sur leur assemblage ou réunion; sur la qualité ou le fini du travail, sur le choix des matériaux de construction, bois, fer, acier, fonte; sur l'emploi plus ou moins judicieux de ces matériaux, sur leur économie. Cette dernière partie de l'examen donnera le moyen de juger comparativement de la durée probable de la charrue, et

par suite de l'entretien annuel qu'entraîne l'usage de l'instrument ; toutes ces appréciations sont difficiles à traduire en chiffres, de là la nécessité pour les cultivateurs qui désirent se rendre un compte exact de toutes leurs opérations agricoles, d'étudier eux-mêmes les éléments de ces comparaisons.

Voici, suivant un rapport des directeurs de la Société centrale d'agriculture de France, les conditions dans lesquelles doivent se trouver les bonnes charrues propres à être employées dans tous les terrains :

1^o. Que le laboureur n'ait pas besoin d'aide, c'est à dire qu'il conduise en même temps le soc et l'attelage ;

2^o. Que la charrue soit simple et composée des seules pièces nécessaires ;

3^o. Que l'attelage qui tire soit du plus petit nombre possible ;

4^o. Que le soc soit plat et tranchant, toute autre figure recevant des résistances vicieuses ;

5^o. Que l'oreille ou les oreilles de la charrue, (si elle en a deux) soient disposées de manière qu'elle nettoie parfaitement dans la raie, et range les terres sur le côté ;

6^o. Que le labour soit en même temps d'une profondeur convenable et le plus étroit qu'il se peut ;

7^o. Que la charrue obéisse avec précision dans tous ses mouvements, à celui qui la conduit ;

8^o. Que l'on ne fasse que ce qui est nécessaire, car ce qui ne l'est pas est nuisible.

A ces conditions générales, nous pouvons ajouter les suivantes de l'illustre agronome Thier, qu'il est bien de prendre en considération :

« Que la charrue n'exige pas une grande adresse de la part du laboureur, et ne lui occasionne pas un travail trop pénible.

« Qu'elle ne soit pas très-couteuse, car Thier entend moins encore parler du prix d'achat que des frais d'entretien. Lors même qu'une charrue coûterait trois fois plus qu'une autre, si elle dure quatre fois plus longtemps elle est encore à meilleur marché.

« Qu'elle soit durable et nullement sujette à se détraquer, non seulement afin qu'elle remplisse la condition précédente, mais aussi surtout afin qu'elle n'exige pas de fréquentes réparations et qu'elle ne soit pas sujette à ces fractures multipliées qui occasionnent des interruptions de travail et des pertes de temps considérables.

« Il faut enfin qu'elle puisse être réglée sans peine, promptement et sur place même, de manière à labourer plus ou moins profondément et à détacher des tranches de la largeur qu'on juge le plus convenable.

« Il faut que ces dispositions soient indépendantes de l'action du laboureur, soit parce qu'on ne peut pas toujours se fier à lui, soit parce que les bêtes de trait ont plus de peine lorsque le laboureur est en butte contre la tendance naturelle de la charrue.

L'efficacité d'un labour dépend de sa forme et de la disposition des pièces travaillantes ou dirigeantes.

Suivant M. Ed. Vianne, dans son traité *La ferme et les champs* pour qu'une charrue réunisse les conditions d'efficacité, de solidité, de durée et d'entretien peu coûteux,

Il faut que la charrue coupe la terre nettement, horizontalement par son soc et verticalement par son coutre.

Le soc est l'organe essentiel de la charrue ; il doit être fixé solidement, avoir une largeur proportionnée à la bande de terre qu'on veut enlever, être presque plat et tranchant ; il doit couper la terre et non la déchirer ; lorsqu'il est trop étroit ou trop épais, il augmente considérablement le tirage.

Le coutre est un fort couteau destiné à couper verticalement la bande de terre que le soc coupe horizontalement et que le versoir renverse ; il est maintenu contre l'auge de la charrue, du côté opposé au versoir, soit par une vis de pression, dans une pièce de fer ou de fonte, appelée coutelière, fixée à l'auge au moyen de deux boulons (grosse cheville de fer à tête ronde, et percée au bout pour y passer une clavette), soit au moyen d'un étrier ; ce dernier moyen est plus simple, et a en outre l'avantage de ne diminuer en rien la force de l'auge. Règle générale : le coutre ne doit entrer en terre qu'à la moitié de la profondeur du labour à effectuer, et la pointe doit être portée de quelques lignes vers la gauche, le versoir étant à droite.

Le versoir ou oreille est destiné à retourner la bande de terre sur le côté, lorsqu'elle a été coupée par le soc et le coutre ; la renversement de la bande de terre doit être tel que toute la partie supérieure, les herbes, le fumier, etc., se trouvent recouverts, et que la terre inférieure soit mise au contact de l'air. On n'est pas encore bien d'accord sur la forme rigoureuse que doivent avoir les versoirs. On comprend d'ailleurs qu'il y a une grande difficulté à vaincre, et que si l'on voulait adopter un tracé exact, il faudrait le varier suivant la nature des terres et la profondeur. Or, on peut et on doit avoir même plusieurs charrues dans une exploitation, mais on ne peut cependant en avoir une différente pour chaque pièce de terre.

En général les versoirs courts brisent plus la bande de terre que les versoirs allongés ; dans les terres fortes les versoirs courts retournent la tranche de terre trop brusquement et exigent plus de tirage.

Le sep ou semelle est la partie qui glisse sur le sol ; il est ordinairement en fonte. Lorsqu'il est long, le frottement est plus considérable ; mais la marche de la charrue est plus régulière, et la stabilité plus grande, et, en fin de compte, une semelle un peu plus longue est préférable, parce que la légère augmentation de tirage est plus que compensée par la stabilité de l'instrument, qui permet de faire un meilleur travail.

L'age ou hâie, que l'on nomme aussi fleche, porte le coutre, et s'assemble avec le corps de la charrue, qui est formé du soc, du versoir, de l'avant-corps, de l'étagçon et du sep.

Les manches ou manchérons s'assemblent avec l'age ; ils servent à maintenir et à diriger la charrue.

Le régulateur sert à modifier la profondeur et la largeur de la raie ; c'est une des pièces des plus essentielles de l'instrument ; il doit être simple, solide et établi de manière à ne pouvoir se déranger durant la marche.

Les fabricants de charrues se sont beaucoup occupés de cette pièce ; on n'a pas réussi à faire beaucoup mieux que ce qui existait. On est trop porté à compliquer les instruments, et cette complication, qui souvent est plus nuisible qu'utile, augmente forcément le prix des charrues. Un bon régulateur est certainement une pièce essentielle, mais il ne faut pas qu'il soit obtenu aux dépens de la simplicité de l'instrument et qu'il en augmente notablement le prix.

Pour tous les instruments ruraux, et principalement pour les charrues, on doit éviter les mécanismes et les complications, et ne pas oublier que les vis se rouillent, et que les tringles en fer à moins d'être très-épaisses, se faussent, et qu'alors le mécanisme ne marchant plus qu'avec difficulté, le labourer le fait manœuvrer à coups de pierre ou de marteau, car souvent peu lui importe de briser davantage l'instrument, quand il n'a pas lui-même à payer les frais de réparations ou à acheter une nouvelle charrue.

Les vis et les écrous devraient être exclus de ces instruments et remplacés par des boulons à chevilles; en effet qu'un écrou se perde, le boulon se détache et la charrue mal fixée s'use vite et fonctionne mal; mais l'ouvrier se souciant peu de ce'n, n'en continuera pas moins son travail, à moins toutefois que ce ne soit l'écrou d'un boulon qui fixe le soc; alors le soc n'étant plus maintenu, il sera forcément obligé d'arrêter le labour; tandis que s'il perdait une cheville au lieu d'un écrou, il pourrait le remplacer avec le premier morceau de fer venu, ou même provisoirement avec un morceau de bois.

(A suivre).

Utilité des annonces dans les journaux d'agriculture.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, vous faites une remarque bien juste, et que j'ai faite souvent. Pourquoi nos cultivateurs n'annoncent-ils pas dans les journaux les produits et les animaux qu'ils ont à vendre? pourquoi les fabricants d'instruments d'agriculture n'annoncent-ils pas la vente de leurs différents instruments aratoires, pourquoi n'en font-ils pas connaître leur utilité et aussi le prix de vente? Cultivateurs, fabricants et acheteurs y trouveraient leur avantage.

Je connais nombre de cultivateurs qui désiraient se procurer plusieurs beaux montons, des taures améliorées, et même un cheval étalon, et ils manquent de renseignements.

Dans le comté de Kamouraska plusieurs personnes devraient avoir de ces animaux à vendre et surtout des chevaux étalons, du moins je dois le supposer, puisque depuis plusieurs années les chevaux étalons de la société d'agriculture du comté de Kamouraska ont obtenu les premiers prix aux expositions provinciales. Mais alors comment se fait-il que personne n'ait profité de l'avantage d'avoir au milieu d'eux un journal d'agriculture, pour annoncer aux acheteurs qui désirent se procurer de bons reproducteurs, qu'ils pourraient les trouver dans votre comté?

Notre société d'agriculture désirerait acheter un "étalon" de trois ou quatre ans. Je pense que nous pourrions trouver ce qu'il nous faut dans votre comté, mais chez qui?

Isle-Verte, 22 janvier 1878.

Ls. N. GAUVREAU.

Rapport de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata, pour 1877.

Les directeurs de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata, en présentant leur rapport aux membres de la Société, ont le plaisir de dire qu'ils ont constaté avec satisfaction que les membres de cette société ont augmenté cette année de soixante-et-quatorze; aujourd'hui les membres de la société sont au nombre de 394.

À quelles causes doit-on attribuer cette augmentation? À deux causes principales: la première, à la distribution de la graine de trèfle aux membres de cette société; la deuxième, à la distribution, par le Gouvernement de la Province de Québec, aux membres de cette société, d'un journal d'agriculture.

Vos directeurs croient manquer de reconnaissance s'ils ne profitaient de cette circonstance, pour remercier, tant en leurs noms qu'aux noms des membres de cette Société, le Gouvernement Provincial pour les efforts constants qu'il fait pour encourager l'agriculture dans notre Province, et pour la publica-

tion d'un journal agricole qui est appelé à rendre des services imminents aux cultivateurs de cette Province, en leur faisant connaître les moyens à prendre pour rendre leur culture rémunérative.

Vos directeurs croient, tout en constatant avec plaisir l'augmentation croissante de la culture de la graine de trèfle dans ce comté, depuis quelques années, devoir encore vous encourager à semer non-seulement la graine de trèfle qui vous est donnée par la Société, mais encore à en semer le plus que vous pourrez; et nous vous dirons, comme le disait un homme pratique, à un cultivateur de ses amis: "Semez, semez de la graine de trèfle, et si vous n'avez pas d'argent pour en acheter, vendez une de vos vaches." Achetez de la graine de trèfle, et vous verrez que loin d'y perdre, vous y gagnerez sous tous les rapports, car quoique vous ayez alors une vache de moins, vos vaches ayant un paccage meilleur, vous donneront plus de lait, et pouvant faire plus de beurre, vos profits seront augmentés; vous n'aurez pas besoin de garder autant de terre pour le paccage, et votre terre s'améliorera d'année en année, parce que bien engraisée elle ne poussera plus de mauvaises herbes, et lorsque vous la labourerez le trèfle enterré servira à l'engraisser en se décomposant.

Vos directeurs croient aussi devoir vous conseiller la culture des navets, carottes, etc., afin de pouvoir en donner une ou deux rations, par jour, à vos vaches durant l'hiver: ce qui vous permettra d'économiser vos pailles et vos foin, tout en tenant vos vaches dans un état qui vous assurera du lait pendant une grande partie de l'hiver, et même vous permettra de faire du beurre.

Un autre moyen d'économiser vos pailles et vos foin serait de les donner hachés à vos animaux; car aujourd'hui il est reconnu qu'en donnant le foin haché aux animaux, on fait une économie d'un tiers, même de moitié si on mélange de la paille au foin et si à ce foin on ajoute un pot d'avoine qu'on aurait fait tremper le soir pour le matin, et le matin pour le soir.

Il y aurait bien d'autres avantages, mais trop long à énumérer ici. Nous nous contenterons de signaler les principaux, savoir: Aucune perte dans le fourrage lorsqu'on le transporte de la grange à l'étable, parce que l'on se sert d'une boîte ou d'un panier pour transporter le foin; le cheval fait son repas plus promptement et se repose le reste du temps, ce qui est d'un grand avantage surtout dans le temps des semailles et des récoltes; enfin ce qui n'est pas le moins avantageux et le moins économique, c'est l'avantage que l'on a de pouvoir donner toujours la même quantité de fourrage au cheval; l'on sait alors quelle quantité on lui donne. Ce que nous disons pour le cheval, peut s'appliquer à tous les autres animaux de la ferme.

Vos directeurs croient devoir attirer votre attention sur la nécessité qu'il y aurait d'avoir des animaux de race améliorées, et conseilleraient de mettre de côté tous les ans une certaine somme pour cet objet.

Par les comptes qui vous ont été soumis par le Secrétaire-Trésorier, vous avez pu constater que les finances de cette Société sont dans un bon état.

Vos directeurs, en se retirant d'office, vous remercier pour la confiance que vous leur avez témoignée en les choisissant pour conduire les affaires de cette Société, et pour l'appui cordial que vous leur avez accordé dans les mesures qu'ils ont proposées.

Pour les directeurs,

Ls. N. GAUVREAU, Secrétaire-Trésorier.

Noms des officiers et directeurs de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata, pour 1878:

Cyprien Renouf, Président; Elie Mailloux, Vico-Président; Ls. N. Gauvreau, Secrétaire-Trésorier.—Directeurs: Octave Lisotte, Wm. Fraser, Jean Chamberland, Antoine Label, Félix Gagnon, Philippe Label, Clovis Bérubé, Wm. Marquis, Bénédict St.-Pierre, Chs. Terriault, Onésime Gagnon, Ls. Dubé, Anselme Rioux, B. Belzile, Thomas Lafrance, Jacques Terriault, Sator Chouinard et Joachim St.-Pierre.

Fabrication du sucre de betteraves.

M. Ed. A. Barnard, directeur de l'agriculture pour la province de Québec, a fortement contribué, on le sait, au mouvement qui s'est opéré quant à l'établissement de cette industrie dans notre pays, et nous sommes heureux d'apprendre que ses écrits sur cette importante question ont été hautement appr-

ciés en Europe; c'est ainsi que sa lecture sur la production économique du sucre de betteraves dans la province de Québec, que nos lecteurs ont pu lire dans la *Gazette des Campagnes*, a été reproduite par plusieurs journaux publiés en France par des écrivains qui s'occupent spécialement de cette industrie. Voilà un fait qui démontre que les fabricants de sucre en Europe reconnaissent en M. Barnard un homme entièrement renseigné sur ce genre d'exploitation.

Nous donnons ici l'extrait d'une lettre adressée à M. Barnard par une maison importante de France, qui a de grands intérêts dans la fabrication du sucre de betteraves :

"Je viens de lire une partie de l'admirable causerie que vous avez faite à l'école normale de Québec. Je vous remercie des beaux éloges que vous adressez à nos compatriotes qui ont défendu l'industrie sucrière de la betterave dans votre pays, industrie qui nous a donné tant de millions et porté notre agriculture à un si haut degré de perfectionnement.

"Permettez-moi de vous remercier également de la critique que vous faites au sujet des impositions à outrance qu'ont fait supporter à l'industrie sucrière ces hommes d'état qui ne voient que leur intérêt d'un jour sans se soucier de l'avenir.

"Je ne puis que vous applaudir des efforts que vous faites pour l'introduction de l'industrie sucrière au Canada, et si votre voix est entendue, certes, votre pays en retirera des richesses immenses."

Les fils de nos cultivateurs.

Monseigneur le Rédacteur,

Vous avez souvent regretté la désertion de nos campagnes de la part d'un grand nombre de jeunes gens qui dès qu'ils sont en âge de gagner leur vie, n'ont rien de plus pressé que d'abandonner la culture de la terre pour se livrer à d'autres occupations.

Si l'agriculture est la profession la plus salutaire, la plus attachante et la plus lucrative, qu'elle est la source la plus pure de la prospérité publique, comme on se plaît souvent à le répéter dans les journaux d'agriculture, la question de la désertion de nos campagnes par un trop grand nombre de jeunes gens doit assurément alarmer les véritables amis du pays, et il convient d'essayer à en connaître la cause et d'y apporter remède en autant qu'il est possible.

Les causes sont nombreuses, et pour ma part j'attirerai votre attention sur quelques faits bien propres à créer cet état de choses, et que l'on signale tout particulièrement dans les grands villages, où la jeunesse se donne que trop les allures de nos jeunes citadins des villes.

D'abord, M. le Rédacteur, on y rencontre des jeunes gens hantains qui ont le plus grand mépris pour les choses de l'agriculture, et le cultivateur qui permet à son enfant de s'associer à de tels jeunes gens peut être certain que bientôt son enfant qu'il destinait à la profession de l'agriculture en éprouvera un souverain mépris.

D'un autre côté, un grand nombre de nos cultivateurs semblent avoir en horreur toutes espèces d'améliorations agricoles, trouvent souvent à redire des soins attentifs que prend un voisin dans l'exécution de ses travaux. C'est un exemple bien fatal que l'on offre à l'enfant qui, lorsqu'il est en âge de raisonner, se dégoûte entièrement du genre de travail auquel il est soumis, n'ayant pour le faire que des instruments insuffisants et parfois en ruine; finalement après avoir essayé à vaincre les préjugés de ses parents, il abandonne entièrement la culture de la terre pour se livrer à une autre occupation.

En troisième lieu, M. le Rédacteur, la plupart des cultivateurs n'ont pas assez le souci de leur art; ils vous diront bien qu'ils sont orgueilleux d'être cultivateurs, etc.; mais, s'il en est ainsi, comment se fait-il que plusieurs refusent une éducation agricole à l'enfant qu'ils destinent à cultiver la terre, tandis qu'ils ne se refusent à aucun sacrifice pour faire instruire ceux qu'ils destinent à une profession, sans même s'assurer d'avance s'ils sont aptes à embrasser telle ou telle profession, etc.?

Je pourrais, M. le Rédacteur, signaler bien d'autres faits qui ne sont propres qu'à faire déprécier la première de toutes

les professions: l'agriculture; mais je m'arrête ici, pour suggérer quelques moyens qui, suivant moi, pourraient être propres à donner aux enfants des cultivateurs une plus haute idée de la profession de leurs parents, celle de cultivateur.

Premièrement, les cultivateurs devraient s'appliquer à fournir à leurs enfants les moyens de se récréer d'une manière saine et agréable, afin que ceux-ci ne cherchent pas leur distraction en la compagnie de jeunes gens hantains et dissipateurs ou de mauvaises mœurs. Ils pourraient fournir à leurs enfants des livres utiles propres à les instruire et à occuper agréablement leur temps de loisir; quand ceux-ci auront acquis le goût de la lecture, ils seront les premiers à demander à leurs parents l'achat de traités sur l'agriculture et à souscrire aux journaux d'agriculture. La formation d'un Cercle agricole en y joignant une salle de lecture dans laquelle les jeunes gens pourraient avoir accès, leur serait très-profitable, surtout si les parents, pour en montrer l'exemple, favorisaient d'une manière efficace ce mouvement. Ces jeunes gens, prenant part aux discussions sur des sujets agricoles, suivant leur capacité, graviraient davantage les renseignements puisés dans les journaux et les traités d'agriculture.

Secondement, l'établissement sur la ferme, d'une boutique dans laquelle les jeunes gens auraient à leur disposition toutes espèces d'outils, les habituerait à confectionner eux-mêmes différents instruments d'une exécution facile, et à réparer ceux qui seraient brisés; ce serait un agréable passe-temps, lucratif en amusant à la fois.

Enfin, si le cultivateur veut fournir à ses enfants une bonne éducation, il ne doit pas négliger d'employer les moyens d'y arriver. Pourquoi refuser de donner à l'agriculture ce que l'on accorde si libéralement aux professions, à l'industrie et au commerce? L'étude de la théorie agricole est aussi essentielle que la pratique; l'une ne doit pas aller sans l'autre; si l'on veut que le travail du cultivateur soit profitable, il faut que ce travail soit raisonné et appuyé sur les véritables principes de la science agricole.

Apiculture.

M. le Rédacteur de la *Gazette des Campagnes*,

L'apiculteur expérimenté qui veut nous prophétiser un hiver doux, dont il a cru découvrir les symptômes dans les ruchées d'abeilles, ne paraît pas avoir étudié suffisamment les mœurs de ces insectes pour appuyer bien solidement sa thèse. S'il l'eût fait il eût appris que, dans les pays chauds, les abeilles ferment autant que possible l'entrée de leurs demeures, non pas autant pour les garantir du froid que pour en rendre l'accès difficile aux ennemis du dehors plus gros et moins agiles qu'elles. Ainsi d'après les apiculteurs qui font autorité en ces matières, on a observé que dans le midi de la France les abeilles, après la saison de leurs travaux, construisent en arrière de la porte de la ruche des cloisons ou contre-forts en propolis, afin de créer ainsi un obstacle à l'un de leurs plus redoutables ennemis, le papillon *tête de mort*. La température probable n'a rien à faire avec ces précautions et l'on a tort en Canada de compter sur un prétendu pronostic, pour négliger de s'approvisionner de bois comme à l'ordinaire. Nous sommes obligés de ventiler la ruche durant l'hivernement même en Canada, sans quoi les abeilles n'y pourraient subsister. De sorte que ce prétendu calfatage n'a pas pour objet d'exclure l'air ni le froid.

Quant à l'existence des freux-bourgeois dans une colonie d'abeilles, après la saison des essaims, elle n'annonce rien d'autre que chose qu'un appauvrissement de la ruche, et sa ruine prochaine. C'est une ruche est orpheline ou possédée par une mère caduque.

Votre, etc.,

TROS VALIQUET, Apiculteur.

St. Hilaire Station.

Vaches qui retiennent leur lait.

Un correspondant au *New-York Tribune* nous dit que ce journal le moyen suivant qu'il a employé pour empêcher les vaches de retenir leur lait: Il leur fait boire du lait avec des

qu'il s'aperçoit qu'elles retiennent le lait. Par ce moyen il obtient de ses vaches un quart de lait de plus qu'elles auraient donné s'il n'avait pas eu recours au lait sûr. A peine ont-elles léché le fond du seau contenant ce lait sûr, qu'il n'y a aucune difficulté à obtenir le lait qu'elles retiennent. Il a essayé toutes espèces d'autres moyens, et celui-là lui paraît le plus efficace. L'essai en est facile et ne coûte rien.

L'eau de rivière donné au cheval.

Zouatt dans son *Traité sur le cheval*, dit que cet animal ne boira jamais de l'eau dur, quand il pourra avoir de l'eau de rivière à sa disposition; il préférera même cette dernière eau, fut-elle même boueuse, à l'eau de fontaine qui serait claire et limpide. L'eau très froide provenant d'un puits donné à un cheval lui est nuisible et peut parfois lui causer des coliques. Si la chose vous est possible, donnez toujours de l'eau de rivière à boire à votre cheval, surtout s'il est souffrant.

Choses et autres.

Spéculation sur la vente du foin à Montréal.—Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Montréal Gazette*: Les commerçants dans ce genre de produit étant plus nombreux cette année que les années précédentes, on se livre à des escroqueries sans précédent, afin de rendre ce commerce plus lucratif. Voici à quels moyens on a recours: Le haut prix obtenu pour la vente du foin, joint à des chemins d'hiver, permettent à un grand nombre de cultivateurs d'amener leur foin sur les marchés de Montréal, même de paroisses éloignées. Aussitôt que le cultivateur est arrivé à la ville avec son voyage de foin, il est entouré d'un grand nombre de commerçants qui essayent à le convaincre que le prix du foin a diminué. Le cultivateur désireux de s'en retourner au plus tôt, vend son foin \$2 ou \$3 de moins que le prix réel par voyage. Le commerçant met aussitôt sa voiture à côté de celle du cultivateur et on décharge le foin pour le remettre dans sa voiture; le mal n'en est pas là. Mais il arrive souvent que le foin amené jusqu'au marché ajoute une plus forte pesanteur soit par la pluie qu'il reçoit dans le trajet ou la neige qui le couvre parfois; dans ce cas le clerc du marché fait une allowance de 100 à 150 livres lorsque le foin est pesé. Ainsi lorsque le foin a été transféré d'une voiture à une autre avant que de l'apporter au marché, toute la neige est placée dans le fond de la voiture du commerçant, afin qu'elle ne soit point vue par le clerc du marché qui dans ce cas ne fait aucun diminution sur la pesanteur du voyage de foin, et l'acheteur de la ville se trouve ainsi dupé en n'ayant pas le poids voulu pour le voyage de foin qu'il achète à un poids déterminé. Cet échange de foin par le commerçant a lieu avec des cultivateurs qui ne résident qu'à une petite distance de Montréal et qui peuvent y amener leur foin après une tempête de neige ou de pluie.

Un autre genre de commerce de foin qui ne requiert ni cheval ni voiture pour s'y livrer, c'est, pour les commerçants, d'aller au marché lorsque le foin y est rare et de l'acheter à l'avance; ils achètent tout le foin qui s'y trouve, avec la condition que le cultivateur ne devra le délivrer que quelques heures après l'achat. Alors le prix du foin subit nécessairement une hausse, et il arrive que le commerçant fait un profit net de 50 cts, à \$2 par voyage; dans ce cas, le cultivateur ne reçoit que le prix convenu, quoiqu'il ait attendu deux ou trois heures afin de permettre au commerçant de faire son profit, et dans ce cas il est encore parfois obligé de demeurer à la ville jusqu'au lendemain.

On a ainsi recours à un autre moyen: Il y a alors entente avec le cultivateur et le commerçant. On détermine d'abord le prix du foin, et tous les deux se partagent le surplus d'argent obtenu par la vente; le commerçant se fait vendre, et le cultivateur n'a qu'à livrer le foin à domicile lorsqu'il est vendu.

Ces faits doivent être bien propres à faire désirer aux cultivateurs de l'environ de Montréal, l'exécution du projet d'association de M. P. B. Benoit, membre du Co. soil d'agriculture, pour qui est cerné la vente du fourrage. L'exposé de ce projet d'as-

sociation entre les cultivateurs, pour la vente des fourrages à nécessité de la part de son auteur beaucoup de travail et de nombreuses statistiques pour en arriver à démontrer toute l'utilité et l'importance de cette association au point de vue des intérêts du cultivateur, comme des avantages qu'en retireraient les résidents de la ville de Montréal. Ce projet soumis à l'attention des cultivateurs le 26 janvier 1876, a reçu leur entière approbation; et on s'en est tenu là, sans essayer à prendre les moyens de le faire réussir. Grâce à M. Benoit, le travail est tout tracé, le programme qui devrait suivre cette association est tout tracé, que l'on se mette à l'œuvre pour le mettre à exécution et nous en viendrons, par ce moyen, à guérir une de nos plaies économiques au point de vue des intérêts agricoles. Nous reviendrons sur ce sujet qui a été trop tôt mis en oubli.

RECETTES

Guérison de la "pépie" chez la volaille.

Un abonné à *Gazette des Campagnes* nous communique la recette suivante, comme moyen infallible pour la guérison de cette maladie:

"Prenez une petite palette en bois avec laquelle vous enlèverez la matière jaunâtre qui se trouve sur la langue de la poule malade, et appliquez sur la partie malade du saindoux avec du poivre ordinaire. Une seule application est généralement suffisante, mais si le mal ne disparaît pas, renouvelez une deuxième fois."

Cette maladie est toujours due à l'infection et à la rareté de l'eau; les jeunes volailles en sont plus fréquemment atteintes. Alors elles cessent de manger; leur chant est rauque et frêle; elles se tiennent à l'écart, ouvrent souvent le bec et semblent vouloir étouffer.

Ciment pour coller la vaisselle.

Le *Scientific American*, en réponse à un correspondant indique le moyen suivant pour faire un ciment propre à coller la vaisselle:

Prenez de la chaux vive que vous pulvériserez, puis ensuite ajoutez du blanc d'œuf pour en faire une pâte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

DANS l'affaire de JOSEPH DIONNE de St. Denis, comté de Kamouraska, et PIERRE DESSAINT de St. Louis de Kamouraska, faisant affaire sous les noms de DIONNE ET DESSAINT,

Paillis,

Un bordereau de la succession séparée de Pierre Dessaint a été préparé et sera ouvert aux objections jusqu'au trente-et-un de janvier après lequel jour le dividende sera payé.

JOS. HAMEL,

Syndic.

Q.ébec, janvier 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

DANS l'affaire de DIONNE et DESSAINT, de St. Denis, comté de Kamouraska,

Paillis,

Un troisième bordereau a été préparé et sera ouvert aux objections jusqu'au trente-et-un de janvier, après lequel jour le dividende sera payé.

JOS. HAMEL,

Syndic.

Québec, janvier 1878.